



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230912-2023_52-DE



Séance du 12 septembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/09/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC		Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU		Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX			Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	

Madame POIRIER

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Madame Brigitte POIRIER, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye représentée par Monsieur Philippe DUBEAU,
 Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais représentée par Madame Martine LECOULEUX,
 Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye,
 Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidents du Smicval et Délégué titulaire de la CALI,
 Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,
 Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de CDC de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALIÉRO, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités présents :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2023, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N° 2023-52

Objet : Adhésion et participation à l'association CEC - Convention des Entreprises pour le Climat

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	04
Nombre de votants	33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que depuis sa création, le Smicval a engagé des actions fortes en faveur de l'environnement : certification ISO 14 001 (normes environnementales), démarche globale de prévention et de réduction des déchets, actions de réduction de consommation des énergies, préservation de la biodiversité, ...

Considérant qu'en plus de la certification environnementale, le smicval est également engagé dans une démarche Qualité (ISO 9 001) et Sécurité (ISO 45 001).

Considérant que le contexte mondial nécessite d'aller encore plus loin dans l'accompagnement aux effets du changement climatique et à la transition écologique.

Considérant que le Smicval souhaite, en conséquence, aller plus loin dans sa démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations et notamment sur les actions de transition écologique, climatique et solidaire.

En effet, à son échelle et au travers de ses activités quotidiennes, le Smicval peut renforcer son rôle dans l'anticipation et l'adaptation aux effets du changement climatique en cours.

Considérant que l'association CEC organise des parcours de sensibilisation, formation et transformation au niveau national et régional. Ces parcours permettent à des entreprises, associations et collectivités de suivre des sessions thématiques et d'intelligence collective sur les enjeux de la transition écologique.

Considérant qu'elle accompagne les organisations à poser une feuille de route de transition écologique et climatique, permettant d'aller vers des modèles appelés « régénératifs », c'est-à-dire en capacité de favoriser la régénération des écosystèmes du territoire et en s'appuyant sur la coopération des acteurs.

Considérant que le coût total s'élève à 15 000€ répartis comme suit : une adhésion à l'association pour un montant de 3 000€ à engager sur 2023 et une contribution aux frais pour participation au parcours CEC Nouvelle Aquitaine d'un montant de 12 000 €, a réglé mensuellement d'octobre 2023 à juillet 2024.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de valider, d'une part, la démarche du Smicval dans le parcours de réflexion sur la transition écologique et les responsabilités sociales et sociétales des organisations et, d'autre part, l'adhésion à l'association CEC.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De valider la démarche du Smicval dans le parcours de réflexion sur la transition écologique et les responsabilités sociales et sociétales des organisations.

Article 2 :

De valider l'adhésion du Smicval à l'association CEC- Convention des Entreprises pour le Climat.

Article 3 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 septembre 2023

Le Président,
Sylvain GUI

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 20/09/2023
Qualité : Parapheur, Président SMICVAL

Publié le : 22.09.2023

Le Secrétaire de séance,
Michel VAC

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Parapheur, Michel VACHER SMICVAL